



- Concession de service - Exploitation de la "Zone nature" du Parc du Colosse



Bilan d'activité 2021

9 novembre 2022



Société d'Études
Ornithologiques
de la Réunion

ADRESSE : 13, ruelle des Orchidées
Saint-André - 97440
TÉL/ FAX : 0262 20 46 65 - 0262 98 90 48

www.seor.fr

Table des matières

1.	Contexte et objet du document.....	3
1.1	Contexte.....	3
1.2	Espace concerné par la concession.....	3
1.3	Mission du concessionnaire.....	4
2.	Compte-rendu technique des missions réalisées par le concessionnaire	5
2.1	La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel.....	5
2.1.1	Gestion des zones à enjeux et actions de lutte contre les exotiques	5
2.1.2	Le projet de replantations en espèces indigènes	6
2.2	L'aménagement du territoire	7
2.2.1	Le projet de la maison de la Nature	7
2.2.2	Préparation de la consultation des entreprises dans le cadre de l'identification d'un Assistant à Maitrise d'ouvrage.....	8
2.3	Le Développement économique et social.....	9
2.3.1	Sollicitation de l'APPMA SA	9
2.3.2	Rencontre avec l'association ADICA	10
2.4	L'accueil, l'éducation et l'information.....	11
2.4.1	Préparation d'animation et de sortie sur les milieux aquatiques et les étangs	11
2.4.2	Lancement d'un projet d'Aire Terrestre Educative	11
2.5	L'expérimentation et la Recherche.....	12
2.5.1	Inventaire initial des Hérons et Poules d'eau	12
2.5.2	Diagnostic sur la présence de chats errants et de rats grâce à des caméras automatiques.	14
2.6	Administratif	14
2.7	Accueil et information.....	15
2.8	Entretien et mise en valeur	15
2.9	Sureté et Sécurité.....	15
2.10	Communication, Promotion.....	15
2.11	Nettoyage.....	16
2.12	Relations avec les partenaires	17
3.	Compte-rendu financier	20
3.1	Les financements dédiés.....	20
3.2	Valorisation des partenariats engagés sur la zone du Colosse	21
4.	Analyse de la qualité de service	21
5.	Conclusion et perspectives pour l'année 2022	22

1. CONTEXTE ET OBJET DU DOCUMENT

1.1 Contexte

En mars 2020, la commune de Saint-André et la Société d'Etudes Ornithologiques de La Réunion ont signé une concession de service pour l'exploitation de la "Zone nature" du Parc du Colosse, pour une durée de 30 ans.

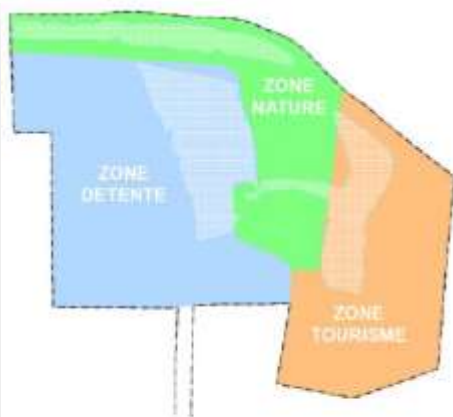
Ce contrat prévoit qu'un bilan d'activités soit produit chaque année. Ce bilan est constitué d'un compte-rendu technique, d'un compte-rendu financier, et d'une analyse de la qualité de service.

La notification de la concession est parvenue à la SEOR en juillet 2020. Les contraintes sanitaires, la fermeture du Parc du Colosse (travaux et crise sanitaire), et la mise en place progressive d'une équipe municipale dédiée à la gestion du parc, ont fait que la SEOR n'a pas véritablement pu prendre possession des lieux et s'investir sur le terrain la première année. Il n'a donc pas semblé pertinent de produire un rapport pour l'année 2020.

Le présent document constitue le premier bilan d'activité réelle, couvrant l'année civile 2021.

1.2 Espace concerné par la concession

Une annexe au contrat incluait une carte représentant sommairement l'emprise des trois zones d'activité du Parc du Colosse, dont la zone nature :



(cf annexe)	Superficie	Parcelles
Zone loisirs détente	18Ha + Plan d'eau 5Ha	AB 321 AB 323 AB 631 AB 277 AB 897 AB 896 AB 895 Partie AB 630/513 en cours d'acquisition
Zone nature	5,5 ha + Etang naturel 4Ha	AB 321
Zone tourisme	10Ha + Plan d'eau 5Ha	AB 550

On notera toutefois que la partie Petit étang (lagune littorale) dépend du domaine public fluvial et du domaine public maritime. Même si cet espace fait bien partie intégrante de la zone dédiée à la protection de la nature, sa gestion ne peut être concernée par un contrat de concession entre la Commune et la SEOR. Il est d'ailleurs explicitement exclu dans l'article 14 du contrat.

Les délimitations définitives de la zone d'intervention de la SEOR sont encore en discussion entre les différents acteurs du site, mais elle devrait ressembler dans les grandes lignes à ce qui suit :



Suite à la mise en place de la GEMAPI qui est une compétence de la CIREST, la zone naturelle du Petit Etang du Colosse ne peut être intégrée dans la concession établie entre la Ville de Saint André et la SEOR. Il sera nécessaire de réajuster la délimitation de la concession dans les mois à venir.

1.3 Mission du concessionnaire

La SEOR est chargée de l'exploitation de la zone nature en développant son rayonnement. Elle assure également l'animation, la promotion, l'entretien et la surveillance de la zone et des ressources qui lui sont associées.

Plus concrètement, ses opérations doivent servir les objectifs suivants :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel
- L'accueil, l'éducation et l'information sur la nature, par l'aménagement d'un observatoire de la biodiversité, incluant entre la Maison de la Nature et une passerelle au centre de la zone.
- Le développement économique et social
- L'expérimentation et la recherche
- La sécurité des usagers
- La gestion administrative et financière de la zone
- La communication et la promotion

2. COMPTE-RENDU TECHNIQUE DES MISSIONS REALISEES PAR LE CONCESSIONNAIRE

En référence à l'article 14 de la concession, la SEOR a engagé les actions suivantes :

2.1 La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel

« *Le concessionnaire s'attache à gérer de façon harmonieuse les espaces, à maintenir la diversité biologique de ses milieux, à préserver et valoriser les ressources naturelles, les paysages, les sites remarquables et fragiles, à mettre en valeur et à dynamiser le patrimoine culturel.* »

2.1.1 Gestion des zones à enjeux et actions de lutte contre les exotiques

La SEOR a obtenu en 2021 un financement Union Européenne / UICN pour la gestion de la zone nature du Colosse en vue d'y favoriser le développement de l'avifaune indigène. Ce projet mobilise un financement de 39 963 euros et s'étend de juillet 2021 à octobre 2022. La SEOR a procédé à la coupe d'espèces exotiques végétales sur la berge de la mare Sud, afin de constituer une zone de vasière favorable aux oiseaux limicoles migrateurs.

Une caméra automatique destinée à détecter la présence d'oiseaux sur la vasière a également permis de collecter de nombreuses photos de braconniers (pêche à la ligne, à la nasse, au filet...).





2.1.2 Le projet de reimplantations en espèces indigènes

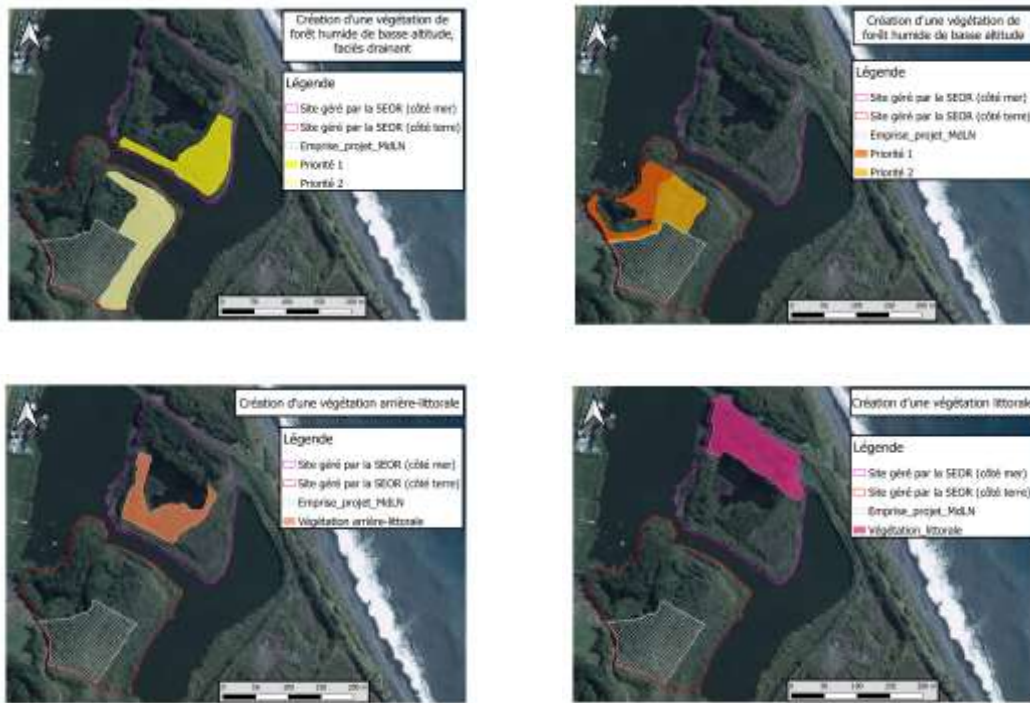
Le projet de la SEOR est de planter des espèces indigènes sur les 5.3 ha de la partie terrestre de la zone nature dont elle a la gestion.

Ces plantations permettront aux futurs visiteurs de découvrir les espèces (~70 espèces envisagées) et les milieux indigènes caractéristiques de basse altitude (formations arrière-littoral, végétation de zone humide, forêt humide de basse altitude). Ces plantations pourront se faire *via* une production, à proximité du site, d'arbres et d'arbustes indigènes, et par la mise en place de chantiers bénévoles, pour le défrichage, la plantation et l'entretien des plants.

Les essences plantées pourront également produire des semences dans le cadre de l'adaptation, à La Réunion, des Refuges LPO pour la biodiversité.

Une réunion s'est tenu le 23/04/2021 entre la Commune de St André (Lynda Minatchy), le CBNM (Christophe Lavergne) et la SEOR afin d'orienter la stratégie de reimplantation sur la zone nature du Colosse.

Une convention avec le Département est également envisagée dans le cadre du Plan 1 million d'arbres, afin de permettre la production des différentes espèces qui seront reimplantées sur la zone nature du Colosse.



Un rapport de présentation des actions envisagées est joint à ce bilan (annexe 2).

2.2 L'aménagement du territoire

« Il contribue à définir et orienter les projets d'aménagements menés sur sa zone, dans le respect de l'environnement.

A court terme, il construira, développera et exploitera un observatoire de la biodiversité regroupant plusieurs associations et mettant en valeur le territoire de l'Est de l'île.

A long terme, il développera les infrastructures nécessaires afin de mettre en place des promenades pédagogiques destinées aux scolaires et au tourisme nature dont notamment :

- des aménagements de la colline entre les deux lacs
- une passerelle

Il est à noter que compte tenu de LA LOI MAPAM du 27 janvier 2014 modifiant les dispositions créant ainsi la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations dévolue à l'intercommunalité (CIREST), l'estacade et la gestion du petit étang naturel ne font pas partie des zones et équipements objet de ce contrat. »

2.2.1 Le projet de la maison de la Nature

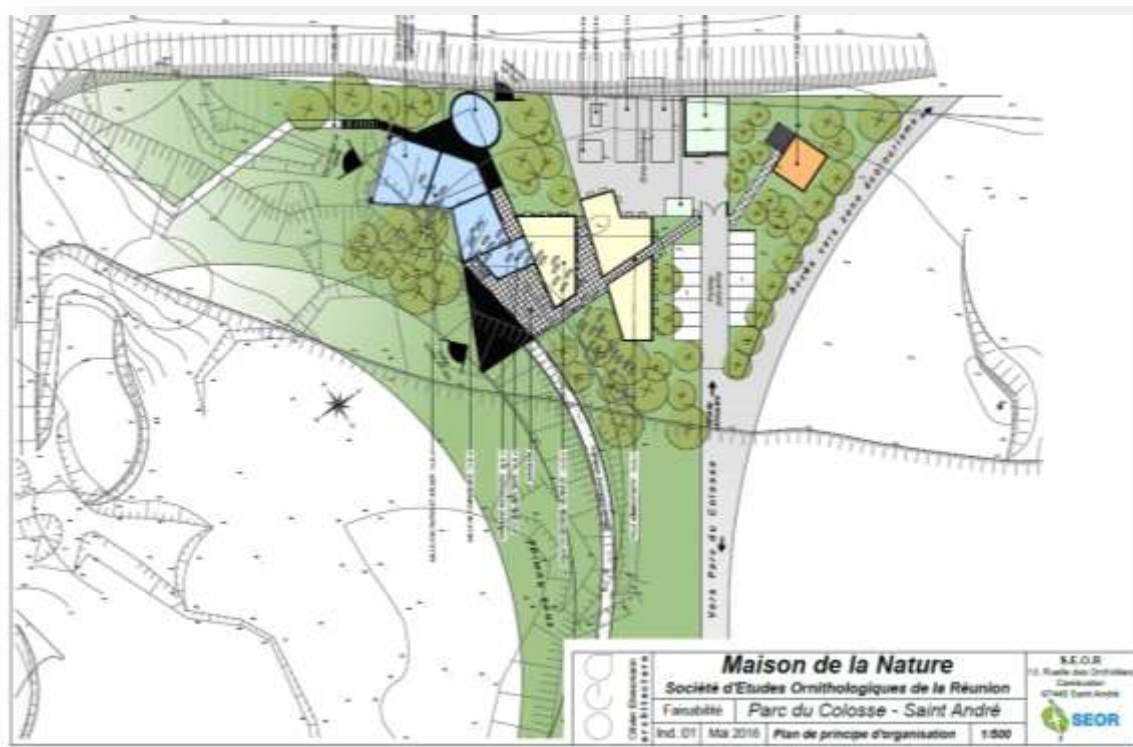
En 2021, la SEOR a poursuivi son travail de mobilisation des élus et des acteurs de la biodiversité sur ce projet afin de le faire connaître et de rechercher les moyens de le mettre en œuvre.

Pour se faire, elle a finalisé le document de présentation du projet qui est joint en annexe du présent rapport.



2.2.2 Préparation de la consultation des entreprises dans le cadre de l'identification d'un Assistant à Maitrise d'ouvrage

Suite à la finalisation du dossier de présentation du projet et à la rencontre des élus et des services des collectivités, nous lancerons en 2022 la consultation des entreprises afin d'identifier un Assistant de Maitrise d'Ouvrage (AMO).

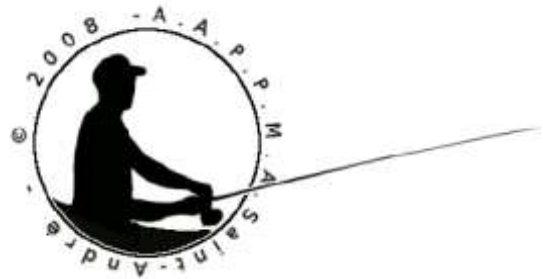


2.3 Le Développement économique et social

« Il soutient les entreprises et associations respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines. »

2.3.1 Sollicitation de l'APPMA SA

L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Saint André (APPMA SA) a été créée en 2005. Elle est affiliée à la Fédération de La Réunion pour la pêche et la protection du milieu aquatique.



L'APPMA SA œuvre à faire respecter la réglementation relative à la protection des milieux aquatiques et à la pratique de la pêche. Depuis 2017, elle travaille activement à la réhabilitation du petit Etang du Colosse, situé à proximité directe de la concession de la zone Nature.

Compte tenu de ces compétences et de ses prérogatives, la SEOR a passé en 2021 une prestation de service auprès de l'APPMA SA pour mettre en œuvre la surveillance contre les actes de braconnage, le dérangement ou encore les actes d'incivilité. Cette prestation a été financée dans le cadre du programme Life4Best.

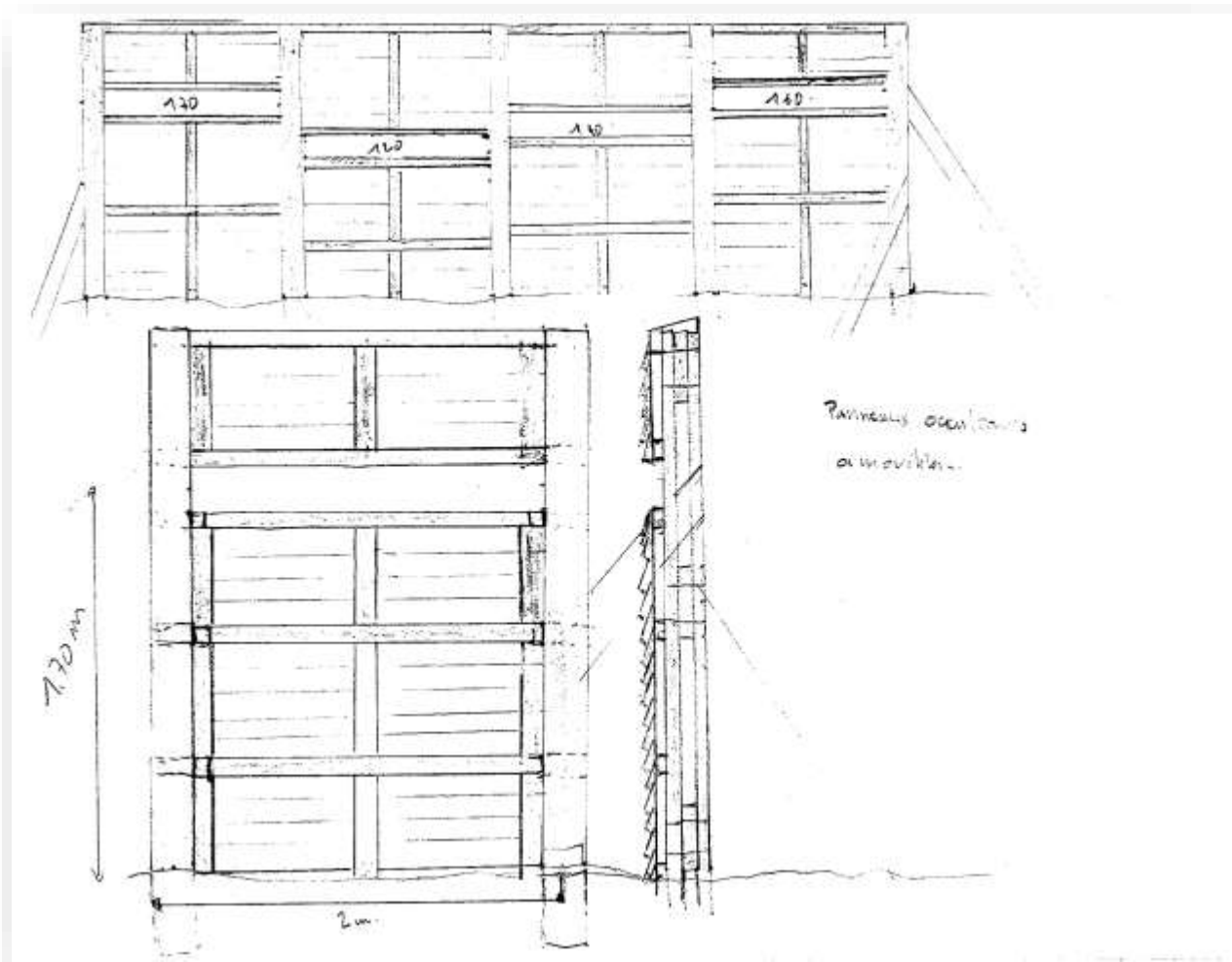


2.3.2 Rencontre avec l'association ADICA

Par ailleurs, la SEOR est rentrée en relation avec l'association de quartier ADICA, basé à Saint André (Cambuston). L'ADICA est une association qui développe un atelier de menuiserie à partir de bois de palette et de goyavier. Elle propose des activités de construction de mobiliers d'intérieur ou de jardin.



Compte tenu des compétences développées par ADICA dans le cadre d'un chantier d'insertion, la SEOR a rencontré les responsables de la structure en vue de confier à ADICA la construction du premier observatoire de l'avifaune à La Réunion qui sera implantée à proximité du Petit Etang du Colosse en 2022.



Ce premier projet d'observatoire implanté sur le petit Etang du Colosse servira de base de travail et de retour d'expérience pour la réalisation et la mise en place d'autres observatoires qui seront implantés dans la zone nature.

2.4 L'accueil, l'éducation et l'information

« Il favorise le contact avec la nature, sensibilise le public, incite ses visiteurs à la découverte du territoire de l'Est à travers des activités et des équipements éducatifs, culturels et touristiques, respectueux de la nature et des paysages. »

2.4.1 Préparation d'animation et de sortie sur les milieux aquatiques et les étangs

Dans le cadre du projet Life4Best, la SEOR a développé une action spécifique d'animation destinée à faire découvrir la biodiversité des milieux aquatiques et des étangs. Cette animation est destinée aux élèves et aux enfants en centre aéré. Elle a été conçue fin 2021 et sera mise en œuvre en 2022 avec plusieurs groupes d'élèves.



2.4.2 Lancement d'un projet d'Aire Terrestre Educative

La SEOR a également participé à plusieurs réunions autour de la création d'une Aire Terrestre Educative (ATE). Cette démarche animée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) a pour objectif de mobiliser les élèves en leur permettant de s'investir dans la préservation d'un site naturel marin (aire marine éducative AME) ou terrestre (ATE). Ils décident collectivement des actions à mettre en œuvre et disposent pour cela de financement mais aussi de ressources à travers notamment l'accompagnement d'un référent.



A La Réunion plusieurs projets sont déjà à l'œuvre dans l'Ouest et le Sud de l'île. La Région Réunion et l'OFB souhaitent que ce dispositif s'implante dans l'Est de l'île et sont venus à la rencontre de la SEOR fin 2021.

La SEOR est bien sûr intéressée pour participer à cette démarche et a immédiatement proposé de mettre à disposition une partie de la concession de la zone Nature.

Par ailleurs cette ATE serait orientée vers une classe de Lycée, dont la gestion est portée par la Région Réunion. En 2022, nous irons à la rencontre des professeurs des lycées Mahatma Gandhi et Sarda Garriga et Jean Perrin qui pourraient être intéressés par cette démarche.



Les aires éducatives Présentation et opportunités pour La Réunion

Office français de la biodiversité

Délégation territoriale océan indien

*Manon Mauvais, chargée de mission Mobilisation
Citoyenne*

Contactez moi pour vous lancer!

0693669710
manon.mauvais@ofb.gouv.fr

Office français de la biodiversité - Pôle de Vincennes

2.5 L'expérimentation et la Recherche

« Il contribue à des programmes de recherche et a pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions qui peuvent être reprises sur tout le territoire. »

2.5.1 Inventaire initial des Hérons et Poules d'eau

Dans le cadre du Life4Best, la SEOR met en œuvre un nombre conséquent de suivi afin de connaître et appréhender les tendances populationnelles des espèces patrimoniales présentes sur la concession.

Les comptages concertés initiaux ont été réalisés le 09/07/2021 et le 13/07/2021.

Zone	Nombre de Poules d'eau		
	09/07/2021	13/07/2021	Moyenne
Périphérie zone nature	19	16	17.5
Grande mare	3	2	2.5
Petite mare	2	2	2
TOTAL	24	20	22

Zone	Nombre de Hérons striés		
	09/07/2021	13/07/2021	Moyenne
Périphérie zone nature	5	9	7
Grande mare	1	1	1
Petite mare	1	2	1,5
TOTAL	7	12	9,5

En moyenne, 22 Poules d'eau et 9,5 Hérons striés ont été observés lors des comptages initiaux sur l'ensemble de la zone.



2.5.2 Diagnostic sur la présence de chats errants et de rats grâce à des caméras automatiques.

Un réseau de caméra a été installé sur la concession afin de faire un diagnostic du nombre de chats et de rats circulant sur le site. Ces dispositifs nous permettent d'évaluer et de suivre les densités de ces prédateurs introduits sur le site afin d'adapter les actions de lutte à mettre en œuvre pour les réguler.



En parallèle à ce diagnostic, la SEOR a procédé à la pose :

- de cages-pièges pour capturer les chats errants.
- de pièges létiaux autonomes à gaz comprimé permettant de réguler les rats sur la zone.



2.6 Administratif

Sans objet à ce stade

2.7 Accueil et information

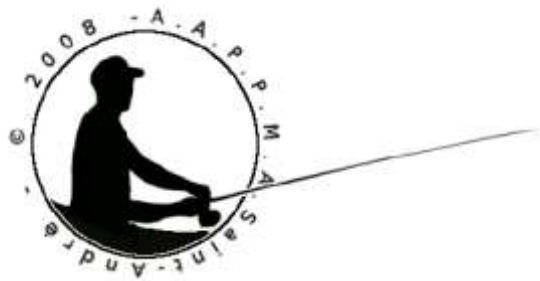
Le site n'étant pas ouvert au public à ce jour, nous ne proposons pas d'accueillir les visiteurs sur site.

2.8 Entretien et mise en valeur

Sans objet à ce jour en l'absence de bâtiment sur le site.

2.9 Sureté et Sécurité

Compte tenu de ces compétences et de ses prérogatives, la SEOR a passé en 2021 une prestation de service auprès de l'APPMA SA pour mettre en œuvre la surveillance contre les actes de braconnage, le dérangement ou encore les actes d'incivilité. Cette prestation a été financée dans le cadre du programme Life4Best.



Des tournées de surveillances mensuelles ont été réalisées par des agents de la Fédération de pêche assermentés. Ces tournées ont pour objectif de sensibiliser les usagers, de relever les infractions, de retirer les matériels de pêches

2.10 Communication, Promotion

- Nous avons sensibilisé le **Directeur d'EDF Réunion** et la **Fondation EDF** le 29 janvier 2021, lors de la remise du chèque de soutien à l'action de sauvetage et au centre de soins de la SEOR.
- Nous avons sensibilisé l'équipe technique de la **CIREST** lors d'une réunion de travail relative à la gestion des étangs littoraux qui s'est tenue à la SEOR le 23 février 2021
- Nous avons sensibilisé le **Président du Département** lors de la signature de la convention entre la collectivité et la SEOR incluant l'identification de la zone Nature comme site inscrit dans la démarche Plan 1 Million d'Arbres.
- Présentation du projet au public lors du **Salon de l'Ecologie**, sur le stand du Département de La Réunion le 19 septembre 2021.
- Présentation du projet au **MEDEF** à l'occasion d'une rencontre autour des enjeux biodiversité le 14 octobre 2021.
- Présentation des actions menées par la SEOR et du projet de la Maison de La Nature au



Rotary Club de La Montagne le 14 octobre 2021.

- Présentation du projet aux équipes du **Projet Move On** porté localement par l'IRD et l'Université de La Réunion le 19 Octobre 2021.
- Présentation du projet dans le cadre de l'évaluation externe sur les interventions de l'**OFB** dans les Outre-mer le 22 décembre 2021.
- Présentation du projet à **EDF Réunion** le 27 décembre 2021 dans le cadre du Bilan et des perspectives 2022.



2.11 Nettoyage

Au cours des opérations de suivi scientifique, la SEOR a relevé la présence de nombreux déchets de tout type sur la concession. Une action de nettoyage réalisé par les agents de la SEOR a été engagée et a permis de collecter ces déchets, totalisant 5 big-bags de petit déchet mais également des encombrants qui ont été déposé en déchetterie.



2.12 Relations avec les partenaires

A partir de septembre 2021, la nouvelle Direction du parc du Colosse a instauré des réunions de coordination régulières entre des différents intervenants du site (équipe communale, AAPPMASA, ISF, SEOR). La SEOR, qui est convaincue de l'intérêt opérationnel de ces réunions, a fait participer



Société d'Études
Ornithologiques
de la Réunion

ADRESSE : 13, ruelle des Orchidées
Saint-André - 97440
TÉL/ FAX : 0262 20 46 65 - 0262 98 90 48

www.seor.fr

deux ou trois de ses agents à chacune d'entre elles.

Cela a été entre autres l'occasion de positionner officiellement la SEOR comme gestionnaire de la zone qui la concerne, auprès des partenaires habituels du site, mais également auprès de :

- certains services communaux qui continuaient à effectuer des travaux de défrichement sans concertation avec la SEOR
- la société ILOP, qui organise régulièrement l'événement sportif "La Tropicadingue"

Concernant cette dernière, la mise en relation par le personnel du Parc du Colosse a permis d'organiser une rencontre entre ILOP et la SEOR le 24 septembre 2021. Réunion qui a abouti à un consensus sur un itinéraire permettant d'envisager l'organisation de l'événement en 2021 ou 2022, tout en limitant l'impact et le dérangement dans les zones naturelles les plus sensibles.



La cartographie présentant le parcours proposé par ILOP et validée par la SEOR est joint au présent rapport (annexe 3).

Enfin, il convient de rappeler que, depuis 2017, l'AAPPMASA et la SEOR collaborent étroitement sur le sujet de l'avifaune sur le Petit étang du Colosse, par le biais d'une prestation de service annuelle. Cela a encore été le cas en 2021.



3. COMPTE-RENDU FINANCIER

3.1 Les financements dédiés

Le Projet Life4Best bénéficie d'un budget dédié permettant de mettre en œuvre les actions prévues sur la zone nature. Le projet mobilise une enveloppe totale de 39 963,72€ sur la période de juillet 2021 à Août 2022. Ce budget permet d'une part de prendre en charge les actions de lutte contre les rats et les chats présents sur la zone. Par ailleurs, le projet vise à rouvrir certaines zones très envahies par la végétation exotiques afin de les rendre plus favorables aux oiseaux d'eau.

Le plan de replantation a mobilisé principalement du temps bénévole. Il permet de développer une base de travail qui servira d'argumentaire pour solliciter les fonds mobilisables dans le cadre du Plan 1 Million d'Arbres.

Bilan financier engagé en 2021

CHARGES	MONTANT EN EUROS	PRODUITS	MONTANT EN EUROS
60 – Achat	9 008,63 €	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achat d'études et de prestations de services		Prestation de services	
Achat non stockés de matières et de fournitures	9 008,63 €	Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
61- Services extérieurs	- €	74 – Subvention d'exploitation	21 889,63 €
Sous-traitance générales		Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicités(s))	
Locations		Fond Européen LIFE4BEST	21 889,63 €
Entretien et réparation		Région(s)	
Documentation		Mécénats	
Divers		Départements(s) :	
62 – Autres services extérieurs	- €	AUTRES COMMUNES	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Communes	
Frais postaux et de télécommunications		Organismes sociaux (à détailler)	
64 – Charges de personnel	12 881,00 €	FONDATIONS – ASSOCIATIONS	
Rémunérations des personnels	9 918,40 €	-	
Charges sociales,	2 962,60 €	75- Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Don cotisations	
TOTAL DES CHARGES	21 889,63 €	TOTAL DES PRODUITS	21 889,63 €

3.2 Valorisation des partenariats engagés sur la zone du Colosse

Dans le cadre de la concession et de par ses compétences, la SEOR a développé des relations de travail avec plusieurs acteurs intervenant sur le site du Colosse.

- Depuis 2017, l'AAPPMA-SA et la SEOR collaborent étroitement sur le suivi de l'avifaune sur le Petit étang du Colosse, par le biais d'une prestation de service annuelle. Cela a encore été le cas en 2021.



- Dans le cadre du développement de mobiliers permettant au public de pouvoir observer les oiseaux d'eau, la SEOR a développé un partenariat avec l'association ADICA. Cette collaboration se traduit par la mise en place d'une prestation pour la réalisation d'un observatoire, commandé par l'AAPPMA-SA avec l'expertise de la SEOR.



- La SEOR et la société ILOP se sont rencontrées dans le cadre de la préparation de la Tropicadingue 2022. Cette rencontre avait pour but de voir comment collaborer dans la mise en œuvre de cet événement régulier sur le site tout en intégrant les enjeux de préservation et de quiétude du site. Les zones à fort enjeux écologiques ont donc ainsi été identifiées et un tracé a été trouvé de manière compatible sur la zone Nature.



4. ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE

La partie de la zone nature dont l'exploitation a été confiée à la SEOR n'est pas encore aménagée ni ouverte au public.

Cette analyse de qualité de service n'est donc pas encore d'actualité.

5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2022

Le projet LIFE 4 BEST va se poursuivre tout le premier semestre 2022. Parmi les actions prévues, un nouveau partenariat avec l'AAPPMASA prévoit de faire effectuer par des agents assermentés des missions de surveillance, de sensibilisation et, le cas échéant, de répression envers les braconniers fréquentant le site.

La SEOR a rédigé un guide de bonnes pratiques pour l'aménagement des berges et les activités aquatiques dans le respect de la réglementation sur les espèces protégées. Ce guide a été remis à la Direction du Parc du Colosse qui sera chargée de le diffuser auprès des différents opérateurs du Parc, notamment ceux qui proposeront des activités de loisir aquatiques.

En 2022, la SEOR se fixe comme objectifs :

- la poursuite des actions du projet Life4Best, visant à limiter la prédation sur les différentes espèces d'oiseaux vivant sur la zone nature.
- l'engagement des premiers travaux de replantation avec le soutien du Département de La Réunion.
- l'organisation de temps de rencontres avec les élus de la Ville de Saint André, de la CIREST et de la Région Réunion. Nous espérons avoir un positionnement de principe sur le portage de ce projet en bénéficiant du soutien mutualisé des collectivités locales, des services de l'Etat et des plusieurs fondations.
- la réflexion sur la mise en place d'une Aire Terrestre Educative qui vise à impliquer une classe de lycée de Saint André pour mettre en œuvre des actions concrètes sur le terrain (plantation, lutte, observations et rencontre des acteurs de la conservation). Ce projet qui se déroulera sur l'année scolaire 2022-2023 sera clôturé par une journée de restitution associant les élèves, leur famille et l'ensemble des acteurs et des collectivités impliquées. La presse sera invitée à participer.

Fait à Saint André, le 9 novembre 2022

Le Directeur de la SEOR


SEOR
Société d'Études Ornithologiques de la Réunion
13, ruelle des Orchidées
97440 SAINT-ANDRE
Siret : 412 632 184 00039
contact@seor.fr
François-Xavier COUZI

